

Comité Local d'Information et de Concertation

Arkema, usine de Balan (01)

Réunion n°4 du 24 janvier 2012

Salle polyvalente, Balan

Personnes présentes, membres du CLIC :

Les membres du collège « administrations »

- M. Emmanuel DUPUIS, sous-préfet et directeur de cabinet du préfet de l'Ain,
- M. Ivan SUJOBERT, DREAL Rhône Alpes,
- M. Philippe COMBE, chargé d'études, Direction Départementale des Territoires, DDT / SPU/PR,
- Mme Céline MAKHLOUF, préfecture, SIDPC,
- Mme Sophie CHERMAT, directrice adjointe Travail, DIRECCTE
- M. Jérôme TARASCHINI, SDIS 01

- M. Hervé BERTRAND, technicien sanitaire, ARS délégation régionale de l'Ain,

Les membres du collège « collectivités territoriales »

- M. Bernard GLORIOD, maire de la commune de Balan
- M. Bernard SIMPLEX, maire de la commune de Dagneux,
- M. Michel HORNOT, adjoint au maire de la commune de Béligneux,
- M. Gilles COMTET, adjoint au maire de la commune de Bressolles,

Les membres du collège « exploitants »

- M. Olivier THOMAS, directeur de l'usine Arkema à Balan,
- Mme Béatrice COLIN, responsable du service HSEQ Arkema Balan,

Les membres du collège « salariés »

- M. Yvon ROZIER, secrétaire du CHSCT Arkema Balan,
- M. Luc JEANNEY, membre du CHSCT Arkema Balan,
- M. Régis MATRISCIANO, membre du CHSCT Arkema Balan,
- M. Christophe PERRET, membre du CHSCT Arkema Balan,
- M Eric VEYRE, membre du CHSCT Arkema Balan,

Les membres du collège « riverains »

- M. Jean-Claude ROBERT, habitant de Balan « Parc des Chênes »,

Etaient également présents :

- M. Claude EVRARD, correspondant local pour Le Progrès,
- M. Philippe ANTOINE, inspecteur des installations classées, DREAL UT 01,
- M. Gérard BERNE, SPIRAL, secrétariat du CLIC,
- Mme Corinne THOMAS, Agence Edel, assistance au secrétariat du CLIC.

Sont excusés :

- Mme Fabienne RIVAUT-GIRARD, Directrice de la maison familiale rurale de Balan.

Accueil

M. Gloriod, maire de la commune de Balan, accueille les participants et ouvre la séance à 9h45.

M. Dupuis, sous-préfet et directeur de cabinet du préfet de l'Ain, rappelle que l'objectif de cette réunion est d'avancer sur le PPRT, et donc de valider le projet de règlement. L'ordre du jour est le suivant :

- I. Approbation du compte rendu de la réunion précédente
 - II. Activité des établissements et évolutions diverses, perspectives et projets.
- Analyse des incidents - accidents survenus durant la période 2010-2011,
- III. Les inspections réalisées par la DREAL, les dossiers en cours
 - IV. Avancement du PPRT et avis du CLIC sur le projet de règlement.

I. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Il n'y a pas d'observation, d'opposition ou d'abstention sur le compte rendu. Il est validé.

II. Présentation d'Arkema

M. Thomas, directeur de l'usine de Balan, présente le site de Balan :

- sa position géographique,
- les chiffres clés, dont 22 embauches en CDI en 2011 suite à la ré-internalisation de certains métiers,
- les deux principaux produits : polychlorure de vinyle (PVC) depuis 1966, produit aux deux tiers de la capacité de l'usine en 2011, et polyéthylène vinyle acétate (EVA) Haute Teneur depuis 2005,
- la politique santé, sécurité, environnement, qualité, qui est impulsée aux plus hauts niveaux du groupe Arkema,
- les certifications, qui reconnaissent les efforts d'amélioration continue.

Le bilan des actions et événements, en 2011, montre que les mesures de maîtrise des risques, au niveau organisationnel, permettent des relations saines avec les riverains de l'usine. Les actions de communication, dans le cadre de Terrains d'entente ® et d'autres programmes, sont détaillées.

Les dispositions réglementaires sont ensuite exposées : les dossiers de modification d'arrêtés d'exploitation, présentés à l'administration (2 dossiers, validés), et un point sur le PPRT. Les études de danger ont été validées, et des mesures complémentaires de maîtrise des risques ont été proposées aux services instructeurs.

La gestion des situations d'urgence se fait par l'intermédiaire des plans d'organisation internes (POI), dont les exercices réguliers (10 par an) en garantissent l'amélioration permanente, et des plans de surveillance et d'intervention (PSI), qui mettent à l'épreuve tous les partenaires et intervenants.

Les incidents et accidents sont notés, aucun n'a nécessité d'intervention extérieure. Certains rejets ont donné lieu à des informations auprès de la DREAL.

Le système de management de la sécurité est principalement axé sur la formation du personnel, l'observation croisée, ainsi que sur des partenariats avec d'autres entreprises. Les inspections de la DREAL, les audits de certification et de référentiel, sont indiquées.

Questions sur la présentation :

M. Bertrand, Agence Régionale de Santé, souhaite des précisions sur la démarche de surveillance des composés organiques volatils (COV).

M. Thomas explique qu'un plan de contrôle existe pour l'ensemble des rejets, qu'ils soient aqueux ou gazeux, et permet d'inclure les COV. Ces contrôles sont réalisés aussi bien en interne que par des intervenants externes. Ce sont des mesures qualitatives et quantitatives.

Mme Colin, responsable du service HSEQ Arkema Balan, précise que certains rejets sont analysés, d'autres sont calculés, et les émissions fugitives sont surveillées par un bureau extérieur (l'intégralité du site est examinée sur trois ans).

III. Inspections de la DREAL

M. Antoine, inspecteur des installations classées, précise que son poste est resté vacant jusqu'en août 2011, ce qui a causé du retard dans les inspections : seule une inspection, sur les risques accidentels, a eu lieu en décembre 2011. Les inspections programmées et inopinées (sur les rejets eau) reprendront à un rythme normal en 2012.

Le dossier concernant le remplacement du propylène par le propane est en cours.

IV. Avancement du PPRT

M. Sujobert, DREAL Rhône Alpes, présente les règles générales du PPRT, puis précise que le PPRT de Balan est dans la phase « consultations et enquête publique », ce qui implique l'avis formel du CLIC. Il rappelle la cartographie des aléas, des enjeux, puis la superposition des deux.

M. Combe, DDT, intervient pour préciser les enjeux :

- les infrastructures : RD 1084, RD 84, 2 voies communales, la voie ferrée Lyon-Ambérieu,
- 3 entreprises, représentant 14 emplois, dont la carrière ARG,
- 14 maisons dans le lotissement du Parc des Chênes, avec 39 habitants,
- un poste de comptage gaz et un transformateur haute tension,
- des terres agricoles.

Les principales mesures du projet de règlement du PPRT d'Arkema à Balan sont détaillées :

- pas de mesures foncières,
- des règles d'occupation des sols (en règle générale, pas d'augmentation de densité),
- des mesures de protection des populations : recommandations d'aménagement pour les bâtiments existants, signalisation routière, mesures organisationnelles sur la voie ferrée.

M. Sujobert expose ensuite le calendrier prévisionnel, contraint par la période de réserve liée aux élections (du 23/03 au 17/06/2012). Quelques modifications sont encore possibles sur le projet de PPRT, avant la mise en enquête publique en février 2012. Cela permettrait un rapport du commissaire-enquêteur en mars, l'envoi du rapport au préfet en avril, et une approbation en mai comme prévu dans l'arrêté de prorogation.

Questions sur la présentation :

M. Matrisciano, membre du CHSCT Arkema Balan, rappelle que la route longeant le site est empruntée par l'armée, il s'interroge donc sur l'information qui leur a été donnée.

M. Combe précise que l'armée stationnée à La Valbonne emprunte les routes départementales comme d'autres usagers, il n'y a pas eu d'information particulière.

M. Veyre, membre du CHSCT Arkema Balan, souhaite savoir dans quelle mesure le tracé du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) a été pris en compte.

M. Dupuis précise que le tracé du CFAL longe l'autoroute. Il n'est donc pas impacté dans le zonage définitif. La voie ferrée existante, Lyon-Ambérieu, est concernée par les mesures d'interdiction de stationnement sur la voie. De nombreux échanges ont eu lieu avec RFF et la SNCF à ce sujet.

M. Rozier, secrétaire du CHSCT Arkema Balan, souhaite des précisions sur l'avancement des discussions concernant les passages à niveaux, notamment dans le cadre de l'acheminement des secours en cas de sinistre.

M. Dupuis a reçu confirmation de RFF des travaux pour le passage 20bis (au niveau de l'entrée du Camp de La Valbonne), qui deviendra souterrain. Cela devrait permettre la réorientation d'une partie du trafic, notamment celui lié à l'armée.

Le PPRT n'empêche pas le réaménagement des autres passages à niveau, notamment en passage supérieur. L'idée est ne pas augmenter la capacité de trafic dans le périmètre des aléas.

M. Gloriod rappelle que les passages à niveau 19 et 20 sont considérés comme dangereux. La priorité sera donnée au PN20, pour un passage inférieur tous gabarits. Les travaux devraient démarrer en 2013.

La Défense Nationale est impliquée dans le dossier, du fait de la circulation routière liée aux militaires.

M. Gloriod note que la carrière ARG aura un sens giratoire pour faciliter la circulation. Concernant la rue des Chênes, est-il possible d'y faire circuler des transports scolaires à vide, malgré l'interdiction de transports collectifs ?

M. Combe précise que l'interdiction est valable pour tous types de transports collectifs, vides ou non. Par contre, la circulation des véhicules individuels reste autorisée (y compris ceux transportant des enfants).

M. Gloriod confirme que les bus scolaires devront faire un demi-tour, ce qui nécessite des acquisitions foncières par le biais de déclarations d'utilité publique (DUP).

Par ailleurs le conseil municipal a décidé qu'il n'y aura pas de participation directe des riverains à la mise en protection des habitations. La collectivité territoriale souhaite partager à égalité avec l'industriel les coûts de renforcement des vitrages, pour un montant par maison estimé à 1 500 euros. La mairie souhaite rester maître d'ouvrage.

M. Dupuis précise qu'une convention sera nécessaire. Il faudra également informer les riverains que ces mesures sont des recommandations, et qu'aucune obligation n'y est attachée.

M. Thomas souhaite réagir car il n'avait pas été informé de cette décision avant la réunion. Il aurait été intéressant d'en discuter en phase de concertation. Néanmoins, Arkema reste ouvert à la possibilité d'en discuter.

M. Robert, riverain du Parc des Chênes, dont la maison est hors du périmètre, souligne que dans l'idée de la protection des populations, il serait néfaste de « discriminer » certains habitants par rapport à d'autres. C'est dans cette idée que la collectivité propose de payer une partie des travaux.

M. Bertrand n'a pas reçu de consigne de vote pour l'ARS, et ne souhaite pas participer au vote.

Avis du CLIC sur la proposition de PPRT : avis favorable à l'unanimité des présents.

M. Dupuis félicite les membres de ce CLIC pour sa démarche, menée de manière exemplaire : les discussions sont nombreuses et utiles et les travaux sont menés de manière efficace.

M. Gloriod remercie les participants et clôt la séance à 11h10.